

**REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SEPTIMANIE**

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL**

**Réunion du Mardi 28 Septembre 2004**

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Georges FRECHE, le mardi 28 septembre 2004, à 11 heures, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

**M. le PRESIDENT.** – Je vais procéder à la désignation de la candidature de M. Fabrice VERDIER comme secrétaire de séance. Je mets aux voix :

Pour : 66

Adopté à l'Unanimité.

**M. Fabrice VERDIER** procède à l'appel.

Présents en début de séance :

ALARY Damien  
ANDRIEU Eric  
ARDITI Maryse  
BASTAROLI Laurette  
BAUDUIN Eliane  
BERTRAND Alain  
BESSET Jacqueline  
BONNIEUX François  
BORE Jean-Paul  
BOURQUIN Christian  
BOUSQUET Marie-Christine  
BOUSQUET Jean-Louis  
BRUGUIERE Marie-Thérèse  
CABANNE Francis  
CANET-JANIN Marie  
CELLIER Mireille  
CHARLES Paulette  
CHESA Isabelle  
CODORNIU Didier  
COLLERAIS Josianne  
COMPS Michèle  
COUDERC Raymond  
CRAUSTE Robert

CRESTA Jacques  
FOULQUIER Annick  
FRÊCHE Georges  
GARINO Henry  
GAUDY Michel  
GAYSSOT Jean-Claude  
GIACOMETTI Corinne  
GIORDANO Jean-Baptiste  
JAMET Alain  
JAMET France  
LE DAIN Anne-Yvonne  
LEVITA Max  
MALAVIEILLE Patrick  
MARTINEZ Jean-Claude  
MEUNIER-POLGE Marie  
MORIO Robert  
NAVARRO Robert  
NEGRIER Béatrice  
PAGES Danièle  
PASTOR Silvain  
PEZET-ROMIEUX Jocelyne  
PRATS-VIDAL Jany  
RIVEL Tamara  
ROSSIGNOL Stéphan  
RUTY Evelyne  
SABIOLS Nicole  
TIGNERES Colette  
TORREILLES Roger  
VALAIZE Monique  
VERDIER Fabrice  
VINOT Chantal  
WEIL Michèle  
ZOUROUDIS Hélène

Représentés en début de séance

BECQUE Pierre  
BLANC Jacques  
DOMERGUE Jacques  
FASSIO Françoise  
FLANDIN Richard  
GALANO Philippe  
LENTHERIC Michel  
LOPEZ Frédéric  
MOYNIER Michel  
SAINT-LEGER Francis

Absent non représenté

PIETRASANTA Yves

56 élus sont présents.  
10 élus sont représentés.  
1 élu est absent.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** - Je voudrais vous informer de l'état de santé de M. PIETRASANTA qui a subi une intervention chirurgicale à l'oreille pour se rétablir des troubles qu'il avait ressentis lors de la dernière séance. Il se remet à Mèze dans de très bonnes conditions et je lui souhaite, en notre nom, un prompt rétablissement.

\*\*\*\*\*

Mme TIGNERES, avec la procuration de M. GALANO, quitte la séance.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** - Je fais voter l'ordre du jour qui comporte 15 rapports. Il y a deux rapports supplémentaires :

Le rapport n° 01 : Motion de soutien au collectif des associations de familles de personnes polyhandicapées,

Le rapport n° 01.bis : Vœu pour l'installation d'un tribunal administratif à Nîmes,

Un correctif au rapport n° 01.01 : Représentation de la Région dans les organismes.

Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour ?

**M. COUDERC.** – Ce qui différencie la démocratie de la dictature, c'est que dans la 1<sup>ère</sup> les droits de l'opposition sont reconnus et respectés. Dans cet esprit, nous vous avons écrit le 22 septembre, dès que nous avons appris votre intention de présenter vos audits à cette séance. Nous vous avons demandé de nous communiquer ces documents afin que nous puissions apporter les réponses qui s'imposent. Non seulement, vous ne nous les avez pas communiqués, mais vous n'avez même pas répondu à notre courrier.

Nous vous demandons donc solennellement de repousser la présentation de ces audits à la prochaine séance et de nous laisser le temps de vous apporter les réponses qu'ils méritent.

**M. JAMET.** – Sur l'ordre du jour, la question orale que j'avais déposée concernant l'hôpital transfrontalier n'y figure pas.

**M. le PRESIDENT.** – Votre question figure aux questions d'actualité. Il y en a deux : une de M. BECQUE, au nom du groupe des Non Inscrits, et une de M. JAMET, au nom du groupe Front National.

Je vais répondre à M. COUDERC. M. BLANC m'a adressé un courrier le 24 septembre dont je vous donne lecture : « Suite au courrier que nous vous avons adressé le 22 septembre 2004 par lequel nous vous demandions la transmission des rapports d'audit, nous contestons leur mise à l'ordre du jour de la session de ce mardi 28 septembre ». C'est ce que vous venez de rappeler. « Nous requérons, par conséquent, que ce point important soit étudié au prochain Conseil Régional dans la mesure où les élus de l'opposition n'ont pu en avoir connaissance. »

Lors de la Conférence des Présidents, M. BLANC nous a remis une lettre allant dans le même sens.

Je vous donne lecture de la réponse faite à M. BLANC en date du 27 septembre : « M. le Conseiller, j'accuse réception de votre courrier remis à M. BOURQUIN lors de la Conférence des Présidents réunie ce 27 septembre 2004. Je vous informe que les rapports d'audits que vous mentionnez ne donnent pas lieu à délibération et ne font donc pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Conseil Régional du 28 septembre 2004 ». Il s'agit simplement d'une information du Président, obligatoire ou pas. « Il en est ainsi de cet audit comme de ceux à venir. Il me paraît de mon devoir de remettre à chacun des conseillers régionaux un exemplaire de cet audit. Cela me paraît être un principe de saine transparence et de strict respect de la démocratie ».

Nous allons remettre l'audit à tous les conseillers régionaux et rien ne vous empêchera d'y répondre au fil des semaines à venir.

Pour répondre à M. BLANC, je rappellerais qu'en 2000, immédiatement après la publication d'un désastreux contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion financière de la Région, le Conseil Régional, pour essayer de contrer ce rapport, a commandé un audit dont les conclusions devaient apporter un contrepoint au rapport de la Chambre. Ce rapport réalisé par M.C.G. MANAGERS et remis au Président Jacques BLANC le 21 juillet 2000, n'a jamais été remis aux Conseillers Régionaux ni à personne d'autre. Il n'a donc jamais donné lieu à débat public et n'a même jamais été rendu public.

Aussi, je me propose aujourd'hui de le distribuer à chacun des membres de notre assemblée. Donc, en plus du rapport KLOPFER du 28 septembre 2004, je vais vous remettre le rapport MANAGERS que vous attendez tous et qui n'a jamais été distribué. Je dois dire qu'il est encore plus sévère pour la gestion de M. BLANC que le rapport d'audit. Nous n'allons pas revenir 4 ans en arrière, je vous laisse le soin de le lire et vous serez édifiés.

**M. ROSSIGNOL.** - Vous nous communiquez ces rapports maintenant, ils ne sont pas à l'ordre du jour, certes, mais vis-à-vis des élus que nous sommes, c'est du mépris puisque vous les avez présentés à la presse juste avant et nous ne les découvrons, nous, que maintenant.

**M. le PRESIDENT.** – Le rapport KLOPFER conditionne la vie de cette assemblée dans les 2 ou 3 ans qui viennent et ce n'est pas aujourd'hui qu'on va épuiser le débat. De plus, il y a encore 3 ou 4 rapports à venir, sur les instruments, l'organisation, sur la gestion des aides.

**M. COUDERC** – Vous maintenez donc la présentation aujourd'hui ?

**M. le PRESIDENT.** – Oui. Profitez de cela pour faire votre devoir d'inventaire et penser à tout le mal que vous avez fait ces dernières années.

-----

Mme BRUGUIERE, Mme CELLIER (avec la procuration de M. FLANDIN), Mme CHESA (avec la procuration de M. SAINT-LEGER), Mme PAGES, M. COUDERC (avec la procuration de M. BLANC), Mme FOULQUIER (avec la procuration de M. MOYNIER), M. ROSSIGNOL (avec la procuration de Mme FASSIO), M. TORREILLES (avec la procuration de M. BECQUE), Mme VALAIZE (avec la procuration de M. DOMERGUE) quittent la séance.

-----

**M. le PRESIDENT.** – Je passe au vote de l'ordre du jour :

Pour : 48

Adopté à l'Unanimité.

-----

Mme WEIL quitte la séance en donnant procuration à Mme SABIOLS.  
M. BERTRAND quitte la séance.

-----

## **RAPPORT N° 01 – MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DE PERSONNES POLYHANDICAPEES**

**Mme BAUDUIN** présente le vœu.

**M. BORE.** – Je partage le vœu présenté par Mme BAUDUIN en soutien aux personnes en situation de polyhandicap et leurs familles. Il fait référence au projet de loi actuellement en débat à l'Assemblée Nationale, modifiant la loi de 1975.

Cela dit, malgré de grands principes de générosité affichés, cette loi ne correspond pas aux attentes du public concerné. En tout premier lieu, je citerai la définition du handicap proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé que le gouvernement refuse de prendre en compte : « Une personne en situation de handicap est une personne qui du fait d'une incapacité temporaire ou permanente ne peut franchir une barrière environnementale, architecturale, sociale, économique voire réglementaire, au même titre que les autres citoyens ». Avoir comme postulat cette définition de l'OMS dans le débat change tout. Elle est la condition pour que les personnes en situation de handicap acquièrent une citoyenneté pleine et entière. Cela suppose d'avoir à l'esprit que l'on n'est pas condamné à rester en situation de handicap.

Il s'agit d'un choix de société, d'une conception de la démocratie, d'une question d'égalité des chances, cela touche aux droits fondamentaux de la personne.

Dans un cas, les handicapés doivent s'intégrer tant bien que mal à la société telle qu'elle est, moyennant quelques aides. Dans l'autre, c'est à la société de créer les conditions du vivre ensemble. Ce n'est pas la même chose, à commencer par la question du revenu. Soit l'allocation adultes handicapés est considérée comme un palliatif, un moyen de survie comme c'est le cas actuellement, soit c'est un véritable revenu et alors, le seuil ne peut être inférieur au SMIC. Pour mémoire, aujourd'hui, l'allocation handicapés représente 45 % du SMIC seulement.

Comment faire pour se déplacer, lire, voir, entendre, utiliser un ordinateur, faire du sport, quand les dépenses pour accéder au banal de la vie sont multipliées par 2, 3, 4 ou 5 ? La France, chacun le sait, a beaucoup de retard dans ce domaine. On doit beaucoup aux mouvements associatifs que nombre de nos concitoyens sortent de leur isolement par la culture, les loisirs, le sport. D'ailleurs, nos athlètes aux jeux paralympiques d'Athènes ont fait honneur, grâce au bouillonnement de ces associations. Les 74 médailles sont de ce point de vue un encouragement.

Cela dit, ceux qui connaissent le milieu du handisport savent combien de sacrifices, combien d'abnégation et d'efforts représente l'accession à ce niveau de la compétition, bien moins médiatisée que les Jeux Olympiques. Ils savent aussi la bataille menée par le Président AUBERGER, qui souhaite la fusion des fédérations de handisport avec les fédérations nationales de valides.

Tout cela, qui consiste à considérer le sport, comme toutes activités, comme un droit, fait défaut dans la modification actuelle de la loi. Alors, oui, les personnes en situation de polyhandicap sont les grands oubliés par le projet de loi. Le fait que ce projet ne dise mot sur la décentralisation, laissant à la discrétion des communes, des départements, leur niveau d'intervention, ne peut que nous inquiéter. Notre équipe a fait le choix de créer une délégation aux personnes en situation de handicap, je me permets d'en féliciter notre Président, nous aurons d'autres occasions, je le souhaite, d'en débattre, notamment autour de projets en cours.

Vivre ensemble peut devenir une réalité, notre collectivité peut y contribuer dans le cadre de la solidarité nationale à laquelle le gouvernement ne peut déroger. C'est précisément ce qui inquiète l'ensemble des associations dont celle des polyhandicapés. Ce vœu vient en conséquence au bon moment. Merci.

**M. le PRESIDENT.** – Je passe au vote :

Pour : 47

Adopté à l'Unanimité.

-----

**RAPPORT n° 01.BIS – VŒU POUR L'INSTALLATION D'UN TRIBUNAL ADMINISTRATIF A NIMES**

**M. ALARY** présente le vœu.

**M. le PRESIDENT.** – Tout le monde sait que les tribunaux de Marseille et de Montpellier sont surchargés. Ce serait une excellente chose pour le rendu de la justice. De plus, Nîmes a une vieille tradition de juristes. La famille Cambacérès était originaire de Nîmes et du Gard et elle nous a donné le Code Civil. Je me rallie donc à ce vœu avec plaisir.

Je mets aux voix :

Pour : 47

Adopté à l'Unanimité.

-----

**M. BERTRAND** revient en séance.

-----

**M. le PRESIDENT.** – Je vais faire adopter le procès-verbal de la séance du mercredi 28 juillet 2004 :

Pour : 48

Adopté à l'Unanimité.

Je donne la parole à **M. PASTOR** pour une explication de vote.

**M. PASTOR.** – Une remarque simplement sur le vote du compte-rendu de la séance du 2 juillet sur lequel j'avais fait une remarque lors de la séance du 28 juillet dont on n'a pas tenu compte dans la version définitive telle qu'elle a été adressée à l'ensemble des conseillers régionaux. Je souhaiterais qu'à chaque fois qu'on rectifie quelque chose, il en soit tenu compte.

**M. le PRESIDENT.** – Nous ne pensions pas que votre parole ait été historique mais nous allons rectifier et l'ajouter, pour vous faire plaisir.

-----

## QUESTION d'ACTUALITE

**M. le PRESIDENT.** – La question de M. BECQUE est retirée puisqu'il n'est pas là. Je donne la parole à M. JAMET.

**M. JAMET.** – M. le PRESIDENT, dès avant votre entrée en fonction, j'avais déclaré qu'à condition que la démocratie fut respectée dans cette enceinte, notre position ne serait ni stérile ni systématique et que nous saluerions honnêtement lorsque l'occasion se présenterait les initiatives heureuses que vous pourriez être amené à prendre dans l'intérêt de la Région.

Si le gel des subventions votées par l'ancien exécutif et l'acharnement que vous avez montré à détruire le Centre Régional des Lettres n'ont recueilli évidemment notre approbation, certaines des mesures que vous avez prises, en revanche, n'ont pu que nous satisfaire.

Ainsi en fut-il de votre décision de faire flotter le drapeau tricolore au sommet de l'Hôtel de Région et au fronton des établissements scolaires, de nous faire écouter notre hymne national au début de chaque session ou encore de la résolution de vous retirer du tour du Languedoc-Roussillon, ou enfin, de la renonciation à la construction de l'aqueduc du Rhône à Barcelone.

J'ose espérer que vous allez de la même façon enterrer définitivement le projet insensé conçu par vos prédécesseurs, le couple BLANC-PUJOL, de construire sur le plateau de Cerdagne un hôpital franco-espagnol bâti à cheval sur les deux frontières. Ce projet aurait pour effet de créer un imbroglio juridico-politico-administratif dont les difficultés n'ont été, à aucun moment, sérieusement envisagées par ces deux promoteurs. Si je me fie à vos récentes déclarations, je n'ai aucun souci à me faire sur ce sujet. Etes-vous à même, cependant, dès maintenant, de me conforter dans mon optimisme ?

**M. le PRESIDENT.** – Je ne pense pas que ce soit une opération BLANC-PUJOL, encore que M. BLANC ait suivi, mais c'est M. BOURQUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région, qui a été à l'initiative avec le Conseil Général des Pyrénées-Orientales de ce projet. Comme nous avons le plaisir de l'avoir parmi nous, je vais lui proposer de vous répondre.

**M. BOURQUIN.** – J'ai eu l'occasion de prendre l'initiative de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne en ma qualité de Président du Conseil Général et de député, soutenant le gouvernement JOSPIN, en 1998. Cette idée était latente depuis longtemps. J'ai eu l'honneur de la porter durant cinq ans.

Cette partie de notre région où résident 15 000 personnes est loin de tout. Il ne fait pas bon y avoir une crise cardiaque parce que la mort est assurée. Perpignan se trouve à 1 heure 30 en ambulance au travers de l'aménagement de la 116 que l'on connaît, un chemin charretier du XVI<sup>ème</sup> siècle. Pour partir en hélicoptère sur Toulouse, encore faut-il que les conditions climatiques soient bonnes ; or, la plupart du temps, la visibilité est basse et l'hélicoptère ne peut décoller. Il en va de même sur

la partie espagnole avec 30 000 habitants. C'est l'ancienne région de Cerdagne divisée en deux au traité des Pyrénées, qui a 45 000 habitants en période creuse et plus de 150 000 personnes en période touristique. Toutes ces personnes se trouvent loin de tout sauvetage potentiel.

Je suis au regret de vous dire que chaque année, des personnes décèdent, une dizaine environ, parce que les conditions du progrès que nous connaissons partout en France et en Europe ne sont pas portées dans ce coin de territoire français.

Ma responsabilité de Président de Conseil Général et de Député, à l'époque, a fait que j'ai porté ce projet. Projet somme toute banal puisque lorsqu'on regarde sur la frontière française du nord de la France, en poursuivant sur la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, ce sont des dizaines et des dizaines de projets de la sorte qui ont été montés et existent depuis que l'Europe fonctionne. N'exerçant plus les responsabilités de député, je ne suis plus porteur, depuis juin 2002, de ce projet.

Votre prédécesseur, M. le **PRESIDENT**, a souhaité prendre le relais, comme cela était normal puisque c'est la Generalitat qui va être le principal investisseur. Pour obtenir les crédits, il fallait la garantie d'une institution et face à la Generalitat, il fallait la garantie du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. Avec une délibération de façade et une inaction par derrière, aujourd'hui nous avons perdu une bonne partie des crédits Feder et Interreg que nous nous occupons de rétablir. Il est important que cette réalisation, qui doit voir le jour car elle est une nécessité évidente, soit financée, d'abord par l'Europe, ensuite par la Generalitat, qui est le plus grand demandeur, et par l'Etat français. Je suis fier que cette Région accepte de porter à nouveau ce projet pour venir en aide à l'ensemble de la population.

L'étude de faisabilité est aujourd'hui connue de tout le monde, il reste maintenant à résoudre l'approche.

**M. le PRESIDENT.** – Si certains sont intéressés par l'étude, ils peuvent s'adresser au Secrétariat Général de la Région.

**M. BOURQUIN.** – C'est l'institution que je préside qui l'a entièrement financée étant donné que dans le passé la Région ne voulait pas déboursier un sou pour la sauvegarde de ses concitoyens.

Il reste maintenant à définir le cadre juridique, discuter avec nos homologues de la Generalitat, rediscuter le financement avec l'Europe. Le temps presse puisque nous avons deux ans devant nous. Il s'agit surtout de venir en aide à près de 150 000 personnes qui, en vacances dans les Pyrénées, pourraient avoir besoin d'être secourues dans l'urgence. Il s'agit d'un petit hôpital de 50 lits. Actuellement Puycerda en a un de 22 lits, dans un état sanitaire qui mérite réflexion. C'est pour cela que la Generalitat, qui a la responsabilité de la santé en Espagne, s'engage dans une mise de fonds qui sera importante ; elle a intérêt à le faire, mais c'est aussi une opportunité pour nos habitants et vacanciers.

Une réunion importante le 8 octobre doit se tenir à l'ARH à ce sujet ainsi que toute une série de rencontres avec les partenaires pour avancer sur les plans juridique et financier.

Je tenais à faire le point sur ce dossier qui me tient à cœur ainsi qu'à tous les habitants de la région.

**M. le PRESIDENT.** – M. JAMET, je sais que vous n'avez rien contre les malades mais que c'est pour des raisons institutionnelles et de souveraineté nationale que vous posez la question. M. BOURQUIN, lui, pose le problème autrement, dans l'intérêt des malades. Lorsqu'on voit l'hôpital actuel, les malades qui s'y rendent n'ont pas beaucoup de chance. Nous avons là, pour une fois, la chance que la Generalitat de Catalogne fasse cet hôpital. Certes, il se fera en Catalogne, mais vu que c'est la Generalitat qui le paiera, c'est un peu normal. Les \_ des personnes qui l'utiliseront habitent en Catalogne, il s'agit de la basse Cerdagne.

Cette affaire ne pourra pas se régler uniquement entre la Generalitat de Catalogne et la Région Languedoc-Roussillon ; il faudra un accord des gouvernements français et espagnol, ne serait-ce que pour la partie Sécurité Sociale. Je sais, M. JAMET, que vous aviez pris cela en considération et que lors du vote sur le sujet, le 27 novembre 2002, votre groupe s'était abstenu, ayant la sagesse de ne pas voter contre. Je vous comprends mais je partage quand même le point de vue de Christian BOURQUIN. Je lui donne mandat le 8 octobre pour continuer les négociations parce qu'il ne nous reste que deux ans pour obtenir les crédits de Bruxelles qui s'ajouteront à ceux de la Generalitat. Nous prévoyons des crédits car nous ne demandons pas l'aumône mais les Catalans mettront l'essentiel. Je suis donc pour réaliser cette opération.

**M. JAMET.** – C'est une première en Europe.

**M. BOURQUIN.** – Sur la carte des coopérations sanitaires et hospitalières de la France avec tous ses pays limitrophes, il y a une marée de petits points ; nous avons donc au contraire beaucoup de retard. Je précise qu'il s'agira de l'urgence, c'est-à-dire que l'opération programmée continuera à se faire à Toulouse, Perpignan et Montpellier.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** – Je vais passer maintenant à l'audit. Le cabinet Michel KLOPFER qui a fait cet audit est le meilleur en France et je ne crois pas qu'il puisse être suspecté de partialité. M. KLOPFER a fait une conférence de presse avec moi tout à l'heure.

Il reste 4 audits à venir : 2 au cabinet Ernest & Young, 1 sur l'organisation et l'autre sur le système d'aides, que nous aurons courant octobre. Je ferai donc une conférence de presse vers le 20 octobre pour les présenter. L'audit des satellites, CRT, Prodexport, LEF, AME, SERLR, arrivera au mois d'octobre. Nous ferons donc une conférence de presse après réception de ces rapports.

La semaine dernière, la Chambre Régionale des Comptes nous a confirmé qu'elle allait faire un audit sur les comptes de la Région Languedoc-Roussillon. Je m'en réjouis. Nous aurons la réponse dans six mois.

Ce qui ressort du rapport KLOPFER est à la fois peu grave et terrifiant. Jusqu'à fin 2002, cela va à peu près bien, on est certes pauvres, plus endettés que les autres, mais ce n'est pas dramatique. En 2003, il y a eu une dérive formidable. Ce qui est gênant car toutes les autorisations de programmes faites sont exigibles. Il faut savoir que chaque année, en 1999, 2000, 2001, 2002, étaient budgétés entre 240 et 260 millions d'euros. En 2003, on est passés à un milliard d'euros d'autorisations de programme alors que les crédits disponibles ne sont que de 290 millions. Il y a donc 610 millions d'euros non budgétés, mais que légalement nous devons. Ce qui revient à dire que cela obère les budgets de la Région sur les 4 ans qui viennent. C'est pour cela qu'à l'heure actuelle j'essaie de tout faire pour ne pas payer les subventions et que le Préfet, au lieu de nous aider à sortir la Région du puits dans lequel elle est, règle des comptes en défendant la ligne BLANC d'un autre âge.

Je précise également qu'il n'y avait aucun pilotage des finances, aucun observatoire financier, aucune direction des finances. C'était M. BLANC, le directeur des finances. Il voyait les gens qui demandaient telle ou telle subvention, il était d'accord, le notait sur un bout de papier qu'il remettait le soir à son directeur des finances pour l'ajouter aux comptes et faire voter une autorisation de programme.

Jusqu'en 2002, cela a été encadré dans des normes presque acceptables. A partir de 2003, il y a eu une dérive totale qui s'est accentuée les deux premiers mois de 2004. Fin 2003, on a reporté 300 millions d'euros de dépenses et en l'absence de recettes définitives qui resteraient à réaliser, il a fallu reporter au Compte Administratif 296 millions d'emprunts. En d'autres termes, en 2003, M. BLANC a augmenté de 75 % l'endettement de la Région. On peut véritablement parler de dérive financière qui nous met dans une situation très difficile.

Je suis naturellement optimiste et je me dis qu'on ne peut que remonter puisqu'on est au bas du puits. J'ai oublié de vous dire que dans les études faites sur 2002, l'année où toutes les régions de France ont eu les 4 compétences obligatoires, les TER, le développement économique, la formation professionnelle et les lycées, nous sommes derniers partout. Nous sommes la Région qui investit le moins pour ses lycées, pour la formation professionnelle, pour les TER et pour le développement économique.

Je comprends tous ceux qui m'écrivent en me demandant si j'ai vu tel ou tel dossier, je le fais pour cette fois-ci car les subventions ont tellement été divisées que même si on enlevait 630 euros à un pour son clocher ou autre, cela ne changerait rien. On a déjà rétabli 60 à 70 % de subventions, maintenant c'est fini.

Si on veut remonter cette Région, il va falloir augmenter l'assiette fiscale, pour cela il faut créer des emplois, des entreprises. Bien sûr, cela ne rapporte rien dans les deux ou trois premières années. On va, par exemple, favoriser un réseau de pépinières d'entreprises qui sera régional.

Cela va demander beaucoup de volontarisme. J'aurai besoin de votre confiance car

on ne peut rien faire seul. Si je n'ai pas le soutien de MM. RAYNAUD, ALARY, BOURQUIN, VEZINHET, je ne peux aller nulle part. On aura besoin de s'y mettre tous, toute la Gauche. Je voudrais saluer le formidable effort qu'ont fait nos camarades de la CGT de Perrier, ils n'ont pas perdu la face et se sont battus jusqu'à la fin. Je salue tous ceux qui sont intervenus, comme M. BORE, M. ALARY, M. NAVARRO, et ont joué un rôle éminemment positif. On y est arrivés et ce n'était pas facile car on avait affaire à des capitalistes durs qui seraient allés au bout en mettant 2000 personnes au chômage sans état d'âme. A l'heure actuelle, nous nous battons seuls et pour les trois ans qui viennent. Nous ne pouvons pas compter sur ce gouvernement. Il faut se battre. Malgré l'ampleur de l'attaque contre la Poste, la mobilisation a été très faible car les gens savent que le raout final, ce sont les élections législatives de 2007, d'ici là, ils sont démobilisés. Nous nous battons seuls avec les militants syndicaux les plus mobilisés, les plus cohérents. Ils s'attaquent à tout, à Air France, à France Telecom, à la Poste, à EDF. Ensuite, ce sera la SNCF et comme c'est la structure la mieux organisée, ils hésitent, mais ils le feront. Ils ont fait un choix de libéralisme à Droite, ce sont des gens intelligents et cohérents et ils ne cèdent pas, ils ne reculent pas. Ils sont admirables dans leur politique. Si la Gauche était aussi cohérente parfois, elle irait plus loin et plus vite.

Nous allons donc essayer de faire ce qu'on peut. Pour la formation professionnelle, il va falloir se débrouiller tout seul, comme pour le tramway, le développement économique, les lycées. On va être obligés de faire des économies drastiques, d'augmenter un peu les impôts. Gouverner, c'est choisir, comme disait le Président Pierre MENDES FRANCE.

**M. GAYSSOT.** – M. le PRESIDENT, à deux reprises, ce matin devant la presse et à l'instant, vous avez utilisé le terme concernant la précédente gestion, de raisonnable jusqu'en 2002. Je vous trouve complaisant par rapport à elle puisque malheureusement, la dérive outrancière au point de vue financier, qui intervient à partir de 2003 et sur le budget de cette année, et l'insincérité du budget voté par nos prédécesseurs, tiennent à une politique, à une stratégie ou plutôt une absence de stratégie. Pourquoi la précédente gestion n'a-t-elle pas mis les moyens qu'il fallait dans ces domaines de compétence essentiels que sont les lycées, le développement économique, la formation professionnelle et le ferroviaire ? Justement, pour pratiquer une politique de saupoudrage. C'est dire que l'explication de la dérive liée à la préparation des élections de 2004 s'explique dans une conception qui faisait que cette gestion n'avait pas pour ambition le développement de notre Région mais une ambition purement politicienne.

**M. le PRESIDENT.** – J'ai été trop gentil, je suis d'accord et vous avez raison.

Je vous demande de m'excuser car je dois quitter la séance et donner la présidence à M. BOURQUIN pour la suite de cette session.

\*\*\*\*\*

M. le PRESIDENT quitte la séance en donnant procuration à M. BOURQUIN.

\*\*\*\*\*

M. BOURQUIN prend la présidence de la séance.

\*\*\*\*\*

M. BERTRAND, M. LEVITA quittent la séance.

\*\*\*\*\*

**M. GAYSSOT.** – Je disais qu’il s’agissait d’une absence de stratégie puisque c’était une politique faite plus de saupoudrage que de réponses à des objectifs de développement ; dans les domaines de compétences essentielles, c’était notamment la Région de France où on dépensait le moins depuis des années. Il y a là l’illustration que, pour ce que nous avons à faire et étant donnée la situation financière dans laquelle nous nous trouvons, nous aurons intérêt à exiger des moyens de l’Etat car la décentralisation proposée va encore aggraver la situation, non seulement de notre région, déjà handicapée par ce qu’on nous laisse, mais de toutes les régions de France.

M. le PRESIDENT parlait précédemment de libéralisme échevelé, de libéralisme qui est aussi le fait de l’Europe aujourd’hui, ce qui explique d’ailleurs que, en ce qui nous concerne, nous n’hésitons pas à refuser cette Constitution proposée pour renforcer encore le libéralisme dans nos régions et nos pays.

**M. GAUDY.** – A plusieurs reprises, et les anciens s’en souviennent, nous avons attiré l’attention du Président sorti sur les autorisations de programmes et les crédits de paiement qui étaient en regard de ces autorisations de programmes. On nous répondait à tous les coups que dans la gestion des autorisations de programmes, ils étaient les spécialistes et que nous étions novices, incapables de comprendre. Les magiciens des chiffres peuvent donner illusion pendant un certain temps, mais les chiffres sont là aujourd’hui pour montrer qu’ils avaient tort et que nous avons raison. Les reports peuvent se faire pendant un certain temps, mais ils ont des limites, elles sont atteintes aujourd’hui et vous le voyez à la page 35 du rapport.

M. le PRESIDENT a eu beaucoup de courage et je le salue car il est plus facile de toujours promettre plus et en même temps promettre la diminution démagogique de la fiscalité.

Démagogiquement, le Président sorti a diminué les impôts et aggravé la situation que nous connaissons aujourd’hui.

La situation est d’autant plus difficile, et vous le voyez page 21, qu’aujourd’hui, l’évolution du produit fiscal de la Région est tel que malheureusement, presque 50 % sont des compensations fiscales sur lesquelles nous n’avons aucune prise. Nous n’avons prise que sur la moitié de la fiscalité reçue par la Région. Il nous faudra travailler avec les Conseils Généraux de la région et obtenir le maximum de subventions de l’Europe.

**M. BOURQUIN.** – J’aimerais conclure, en ma qualité de président de la commission

des finances. Je faisais partie, aux côtés de Georges FRECHE pendant la campagne, de ceux qui disaient qu'il y avait une situation financière détestable mais nous n'avions pas les preuves en mains. Nous avons eu certains signes indicateurs dès les mois de mai et juin quand les services se mettant en place ont suggéré à Georges FRECHE, sur la base des premiers indicateurs alarmistes qui nous arrivaient, d'écrire au Préfet de Région en date du 25 juin pour lui signaler, vus les premiers chiffres que nous avons en mains, qu'il s'agissait là d'un problème grave, d'une tromperie aux finances, d'insincérité des comptes que nous découvrons, votés officiellement par cette précédente assemblée. Je mesure la portée de mes propos. Lorsque les autorisations de programmes passent de 400 millions d'euros, en 2002, à 800 millions voire à un milliard d'euros alors que les capacités de paiement sont six fois moins, cela veut dire que nous avons quatre ans à être complètement muselés en termes de finances si nous ne réagissons pas. Il va nous falloir réorienter tout cela et toutes les appréciations seront les bienvenues, sur le plan politique et sur le plan juridique.

Nous sommes face à trois problèmes importants : une insincérité, une tromperie mais aussi une épée de Damoclès car si nous ne réagissons pas, nous sommes muselés pour quatre ans.

Le niveau d'investissement était très faible : rien ou très peu dans le ferroviaire, les lycées, l'économie, la formation qui sont pourtant les missions prioritaires. On sent bien aujourd'hui la volonté de Georges FRECHE de recadrer le système et d'aller vers nos priorités d'abord.

Nous sommes également face à une politique de saupoudrage que nous avons condamnée et continuons à condamner car là n'est pas notre mission.

Aujourd'hui, la population a besoin de savoir ce qu'il est advenu de ses impôts. C'est ce compte rendu que nous devons lui faire. Il y a des mots suffisamment précis en français pour condamner sévèrement. Ce n'est plus un problème d'opinion politique différente, c'est la démocratie, mais c'est qu'il y a tromperie et ce n'est plus pareil. On comprend bien que la priorité des priorités va être d'assainir, de fortifier le système pour se donner des perspectives et revitaliser tout cela. Tous ceux qui voudront y travailler seront les bienvenus, d'autant plus que nous avons deux contraintes fort difficiles. Une dette qui fait qu'aujourd'hui notre Région est l'une des 4 régions de France les moins solvables. Les autres régions endettées ont des réalisations exemplaires, PACA ou Nord Pas de Calais, alors qu'ici, il n'y a rien en face. La deuxième contrainte est que notre Région est la seconde en France pour ses frais de gestion colossaux, soit le double de la moyenne nationale. C'est cela que nous devons assainir mais la partie ne sera pas facile. Nous aurons besoin de tous les conseils avisés.

Le deuxième étai concerne les impôts. Nous avons une pression fiscale plus forte que la moyenne nationale, plus 21 %, et dans le même temps, nous avons une capacité à payer l'impôt qui est moindre, liée à la faiblesse économique de notre région, qui nous classe au dernier rang de France, exceptée la Corse.

En conséquence, je me joins à Georges FRECHE pour amplifier ses propos et pour

dire que nous sommes dans une situation des plus terribles, préoccupante. Nous avons aujourd'hui une Région pénalisée, l'Etat ne nous aide pas et son représentant local, qui n'a pas joué son rôle d'alerte à une certaine époque, ne joue pas aujourd'hui le rôle de soutien qu'il devrait. Bref, nous sommes seuls dans ce dispositif catastrophique, c'est pour cela que je qualifiais la gestion précédente de calamiteuse. Voilà la synthèse que je me suis permis de faire devant vous.

\*\*\*\*\*

Mme TIGNERES, avec la procuration de M. GALANO, revient en séance.  
M. ALARY, M. CRAUSTE, M. GAUDY quittent la séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.01. – REPRESENTATIONS DE LA REGION AU SEIN D'ORGANISMES**

**M. BOURQUIN.** – Vous m'aviez désigné pour représenter la Région au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Or, comme je l'étais déjà par ma responsabilité de Président du Conseil Général, j'ai démissionné de ce poste. Je vous propose aujourd'hui de désigner Mme SABIOLS.

Je passe au vote de ces désignations :

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Association des Régions de France (A.R.F.) 75007 PARIS	M. ANDRIEU	
Comité de Programmation Leader + (GAL) Terres Romanes en Pays Catalan 66500 PRADES	M. CRESTA	M. GALANO
Comité d'Orientation et de Surveillance de la zone franche urbaine de PERPIGNAN 66951 PERPIGNAN	M. BOURQUIN	

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Plein Sud Entreprises (C.E.E.I.) 66600 RIVESALTES	M. BOURQUIN M. CRESTA M. GALANO	

Comité de Bassin d'Emploi du Sud du Pays de la Haute Vallée de l'Aude & des Pyrénées Audoises 11500 QUILLAN	Mme BESSET	
--	------------	--

#### ENVIRONNEMENT & ESPACES NATURELS

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes 66210 MONTLOUIS	Mme SABIOLS (pour mémoire : M. CRESTA M. PIETRASANTA, Mme TIGNERES)	M. CODORNIUO (pour mémoire : M. ANDRIEU, Mme ARDITI, M. GALANO)

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
L.E.G.T.A. Civergols 48200 ST CHELY D'APCHER	M. BORE  (pour mémoire : M. BERTRAND)	Mme BOUSQUET  (pour mémoire : Mme VINOT)

#### FINANCES

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Société Française de l'Evaluation (SFE) 75014 PARIS	M. BOURQUIN	Mme ARDITI

#### FORMATION

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
GRETA de Carcassonne et Haute Vallée de l'Aude 11021 CARCASSONNE	Mme RIVEL	M. GARINO
GRETA de Castelnaudary Lauragais 11400 CASTELNAUDARY	Mme BESSET	Mme RIVEL
GRETA des Corbières Méditerranée 11100 NARBONNE	Mme ARDITI	M. CODORNIUO
GRETA du Gard Rhodanien 30200 BAGNOLS S/CEZE	Mme CANET-JANIN	Mme BASTAROLI
GRETA d'Alès et Vallées Cévenoles 30104 ALES	Mme VINOT	M. MALAVIEILLE

GRETA de Nîmes – Camargue 30913 NIMES	Mme GIACOMETTI	M. BORE
GRETA 34 Ouest 34521 BEZIERS	Mme BAUDUIN	M. JL BOUSQUET
GRETA des Hauts Cantons de l’Hérault 34600 BEDARIEUX	Mme BOUSQUET	M. GAYSSOT
GRETA de Montpellier 34060 MONTPELLIER	Mme COLLERAIS	Mme BOUSQUET
GRETA de Sète et Bassin de Thau 34200 SETE	M. GIORDANO	Mme WEIL
GRETA du Salagou 34800 CLERMONT-L’HERAULT	Mme NEGRIER	M. BOUSQUET
GRETA de la Lozère 48000 MENDE	M. BERTRAND	M. BORE
GRETA de Vallespir Côte Vermeille 66400 CERET	Mme SABIOLS	Mme TIGNERES
GRETA de Catalogne Formation 66028 PERPIGNAN	M. CRESTA	M. GALANO

**ORGANISMES A VOCATION EUROPEENNE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Association Française du Conseil des Communes et des Régions d’Europe 45000 ORLEANS	M. NAVARRO	
Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles (AREFLH) 33070 BORDEAUX	M. ALARY	M. BERTRAND
Assemblée des Régions d’Europe (ARE) 67000 STRASBOURG	M. PIETRASANTA M. FRECHE	

## TOURISME & LOISIRS

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Comité Local du Tourisme (de la Communauté de Communes du Pays Viganais) 30123 LE VIGAN	Mme VINOT	Mme GIACOMETTI

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT) des Pyrénées- Orientales 66951 PERPIGNAN	M. CRESTA Mme TIGNERES	

Pour : 37  
Contre : 8 (groupe FN)  
Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N° 01.02 – VEHICULES DE SERVICE

**M. JAMET.** – C'est trop flou. On ne comprend pas pourquoi il y a nécessité de service.

**M. BOURQUIN.** – On peut pourtant comprendre qu'un Directeur Adjoint de Cabinet ait besoin de se déplacer et qu'un véhicule serve à aller dans tous les coins de la Région.

Pour : 37  
Contre : 8 (groupe FN)  
Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N° 01.03 – PERSONNEL REGIONAL – COLLABORATEURS DE CABINET – MODIFICATION

**M. JAMET.** – Nous sommes contre.

**M. BOURQUIN.** – Etiez-vous aussi contre sous l'ancienne gestion ? Il me semble

pourtant que vous donniez tous les moyens au Président de Région. La logique d'un élu républicain dans une assemblée républicaine est de donner les moyens de fonctionner au Président en place. Je vois que nous n'avons pas les mêmes points de vue.

Pour : 37  
Contre : 8 (groupe FN)  
Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. CRAUSTE, M. GAUDY, M. LEVITA reviennent en séance.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.04 – PRESTATIONS D' ACTIONS SOCIALES**

**M. BOURQUIN.** – Je fais voter ce rapport :

Pour : 48

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. BERTRAND revient en séance.  
M. CRAUSTE quitte la séance.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.05. – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE NOTRE-DAME DE MENDE**

**Mme ZOUROUDIS.** – Nous avons déjà approuvé la précédente délibération, nous n'avons pas de raison de changer de position et bien entendu, nous voterons ce rapport.

Cependant, je ne peux résister au plaisir de constater, pour m'en féliciter, que votre majorité, délaissant heureusement son laïcisme primaire antérieur, nous rejoint sur des positions qui visent, non à favoriser l'enseignement confessionnel dit libre, mais à ne pas défavoriser les enfants de familles qui le choisissent pour des raisons qui leur sont propres et que nous n'avons pas à juger. Nous ne pouvons qu'espérer que cette attitude intelligente se généralise.

**Mme TIGNERES.** – Je ferais remarquer à Mme ZOUROUDIS, qui n'était pas présente dans la précédente assemblée, que la Gauche s'est honorée d'appliquer la loi. Nous avons toujours voté les crédits de fonctionnement et donc, les garanties d'emprunts. Pour mémoire.

**M. BOURQUIN.** – Je vous remercie de le préciser. C'est un grand débat que nous avons eu ici et je crois qu'en début de mandat M. le PRESIDENT a eu l'occasion de préciser la ligne de conduite en la matière.

Pour : 48

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. ALARY, M. CRAUSTE reviennent en séance.

M. MARTINEZ quitte la séance en donnant procuration à M. JAMET.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.06 – ELECTION DES MEMBRES DE JURY DE CONCOURS**

**M. BOURQUIN.** – Lors de la Conférence des Présidents, les groupes UMP et Non Inscrits ont déposé une liste commune. Je vous propose, s'il n'y a pas d'opposition et malgré leur absence en session, d'accepter le dépôt de cette liste. Le groupe FN ne propose pas de candidats.

J'enregistre le dépôt des deux listes suivantes :

Liste UMP – NON INSCRITS :

Titulaires :

- M. Stéphan ROSSIGNOL
- M. Richard FLANDIN
- M. Michel MOYNIER
- Mme Françoise FASSIO
- M. Jacques BLANC

Suppléants :

- Mme Marie-Thérèse BRUGUIERE
- Mme Mireille CELLIER
- M. Roger TORREILLES
- M. Francis SAINT-LEGER
- Mme Isabelle CHESA

Liste PS et PRG – PC et CITOYEN – VERTS ET CITOYENS

Titulaires :

- M. Georges FRECHE
- M. Jean-Paul BORE
- M. Michel LENTHERIC
- M. Fabrice VERDIER
- M. Max LEVITA

Suppléants :

- Mme Anne-Yvonne LE DAIN
- M. Jean-Louis BOUSQUET
- Mme Maryse ARDITI
- M. Robert CRAUSTE
- Mme Nicole SABIOLS

Je vais désigner un président de vote : M. Fabrice VERDIER, et une secrétaire : Mme Tamara RIVEL.

Le scrutin est ouvert.

\*\*\*\*\*

M. VERDIER procède à l'appel.

Le scrutin est clos.

\*\*\*\*\*

M. Fabrice VERDIER et Mme Tamara RIVEL procèdent au dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 50
- A déduire : bulletins litigieux : ..... 8
- Nombre de suffrages exprimés ..... 42

Ont obtenu :

Liste PS et PRG – PC et Citoyen – Verts et Citoyens .....	42 voix
Liste UMP-Non Inscrits .....	0 voix

Attribution des sièges à la proportionnelle à la liste PS et PRG – PC et Citoyen – Verts et Citoyens.

Sont élus :

Titulaires :

- M. Georges FRECHE
- M. Jean-Paul BORE
- M. Michel LENTHERIC
- M. Fabrice VERDIER
- M. Max LEVITA

Suppléants :

- Mme Anne-Yvonne LE DAIN
- M. Jean-Louis BOUSQUET
- Mme Maryse ARDITI
- M. Robert CRAUSTE
- Mme Nicole SABIOLS

\*\*\*\*\*

M. CODORNIU quitte la séance en donnant procuration à Mme CHARLES.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.07 – REVERSEMENT DES SOMMES PERCUES PAR DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – GESTION DES ABANDONS**

**RAPPORT N° 01.08. – LES NOUVELLES ORIENTATIONS REGIONALES EN MATIERE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

**M. BOURQUIN.** – Le débat est donc ouvert sur ces deux dossiers en même temps.

**M. NAVARRO.** – Aujourd’hui, nous avons la lourde tâche de réorganiser la formation professionnelle dans son ensemble et c’est un immense chantier. Nous ne pouvons pas simplement modifier ce qui a servi de politique à la droite régionale pendant 18 ans, nous sommes obligés de tout rebâtir. Un immense chantier s’ouvre à nous. M. BLANC n’a travaillé que pour le court terme, ainsi que sa majorité d’ailleurs. Il a accordé, dans l’opacité la plus complète, des enveloppes budgétaires sans contenu pédagogique cohérent. Ses objectifs étaient purement politiques. Il n’avait que faire des difficultés rencontrées par notre jeunesse. De 1999 à ce jour, 132 000 jeunes de 15 à 29 ans sont sortis du système scolaire sans le bac. La Région ne leur a rien proposé. Mal formés, ils sont aujourd’hui confrontés au chômage et à la précarité.

Pendant des années, son unique préoccupation a été de marginaliser les MLI et les PAIO. Pourtant ces organes font un travail formidable. Le rapport du CEREC de 2002 met en évidence que le Languedoc-Roussillon est la seule Région à ne pas avoir communiqué les résultats de sa politique de formation. Et on comprend pourquoi. La région ne finançait les MLI et les PAIO qu’à hauteur de 63 euros par jeune. Encore un domaine où nous sommes à la traîne. Nous sommes l’avant-dernière Région de France, même dans ce domaine-là.

Oui, nous allons tout changer, sur le fond comme sur la méthode. La méthode, d’abord, afin de mettre en place une formation qualifiante et diplômante. Une vaste concertation a été organisée. Nous avons mené cinq réunions publiques, une quarantaine de visites dans des MLI et des centres de formation. Nous avons poursuivi avec les responsables des branches professionnelles, les syndicats, l’ANPE et les ASSEDIC, et les services de l’Etat. La démocratie participative a pris, dans ce domaine-là, toute sa dimension.

Sur le fond, nous avons fixé des objectifs et des priorités pour les six ans à venir. Nos priorités découlent avant tout du bon sens. Nous allons mettre en place et en cohérence tous les moyens et toutes les compétences de la Région, éducation, développement économique, formation professionnelle, pour concourir au même but : l’emploi. Dans le même esprit, nous nous rapprocherons des services de l’Etat pour être en adéquation avec les moyens mis à disposition, ce qui ne nous empêchera d’ailleurs pas d’en critiquer la faiblesse. Nous créerons un observatoire pour donner à nos concitoyens une garantie de transparence. Ces moyens seront mis en œuvre pour soutenir les formations débouchant sur des emplois durables. Nous veillerons à ce que nos concitoyens aient tous une chance de se former. Le maillage des formations va couvrir toute la Septimanie. Le territoire d’origine d’un jeune ne doit plus être un handicap pour pouvoir suivre une formation.

**Mme BASTAROLI** – J’avais dit que nous avons changé de braquet, lors de la précédente session sur le sujet, par rapport à l’ancienne majorité. Je ne reviendrai donc pas sur la déclaration précédente.

Le rapport n° 01.08 constitue en quelque sorte le 3<sup>ème</sup> volet de la politique régionale de la formation professionnelle que nous avons approuvé le 18 mai, l’objectif étant de rendre lisible rapidement cette nouvelle orientation en étroite collaboration avec les

MLI, PAIO, ANPE, par la mise en place d'une information en direction des publics visés.

Quelques réflexions et suggestions pour assurer une lisibilité de cette nouvelle orientation. Nous sommes devant une situation de l'emploi détériorée dans tous les secteurs de l'économie et ceci doit nous amener à être très réactifs en la matière afin de répondre aux attentes et aux besoins exprimés.

Les indicateurs périodiques mis en place par les organismes dans le cadre des conventions doivent nous permettre cette réactivité pour ne pas nous amener, au bout de deux ans, à un constat d'échec.

S'agissant du renforcement de la cohérence des parcours, nous avons un effort à faire en matière d'information concernant la validation des acquis de l'expérience. C'est un volet particulier qu'il conviendrait de mettre en œuvre rapidement afin de ne pas décourager les volontaires, cela s'apparente jusqu'à présent, au parcours du combattant par l'opacité des procédures.

Le CESR parle, dans son rapport remis aujourd'hui, d'efforts importants à faire en matière d'information préalable à la démarche.

Enfin, s'agissant de programmes expérimentaux novateurs, peut-être pourrions-nous mener une réflexion en amont en nous rapprochant du Rectorat ? Vous aviez souligné votre volonté, M. le PRESIDENT, de collaboration étroite lors de la venue de M. le Recteur, le 1<sup>er</sup> septembre, à la Région, afin que de nouvelles sections soient validées rapidement avec des formations qualifiantes. Je pense à la section eau-assainissement-démantèlement, attendue au lycée des Eyrieux qui déboucherait ainsi sur les métiers de l'environnement pour le développement durable, à la section pierre à Guynemer pour les métiers de l'artisanat et du bâtiment, à une section textile au Vigan.

Pour terminer, si nous ne pouvons compter que sur nous, comme l'a souligné le Président tout à l'heure, nous avons des potentiels exceptionnels de réflexion dans nos commissions, en partenariat étroit avec les organismes publics qui font déjà savoir leur satisfaction de ces nouvelles orientations. Nous approuvons la mise en place de ce 3<sup>ème</sup> volet de la nouvelle politique d'orientation de la formation professionnelle.

**Mme MEUNIER-POLGE.** – Je me félicite de cette initiative de notre Région en direction des jeunes, des moins jeunes, en recherche de formation et d'emploi. Les MLI, qui doivent redevenir le guichet unique d'orientation et d'accueil des jeunes, ont longtemps été privées de la subvention régionale par la volonté de la majorité précédente. Je me réjouis aujourd'hui de voir une véritable politique d'accueil, d'orientation, de mise en réseaux, et de conventionnement, leur être confiée. Un maillage territorial où le monde économique régional, les entreprises locales, seront partie prenante afin d'apporter une adéquation entre leurs besoins, les propositions des organismes de formation et les ANPE.

**Mme NEGRIER.** – Il s’agit de petits détails qui ont leur importance. Dans le rapport n° 01.07, lorsqu’on parle de gestion des abandons, il ne s’agit pas de stagiaires qui ont abandonné leur formation tout simplement parce que cela ne les intéressait pas, mais de stagiaires qui ont trouvé un emploi grâce à l’appui des formateurs dans les centres de formation.

Il serait bon qu’on arrive à changer le vocabulaire. Ils n’ont pas abandonné mais ont trouvé un emploi, au minimum un CDD de plus de six mois.

Puisqu’on en est à lancer un nouvel appel d’offres pour l’organisme qui va les rémunérer, pour remplacer le CMI, il serait bon de voir avec cet organisme comment faire pour qu’il n’y ait pas besoin de récupérer a posteriori de l’argent auprès des jeunes. Il faut que les choses soient gérées au plus près car, pour certains ayant un trop perçu, c’est une question de décalage entre le centre de formation et le CMI. Tout cela prend du retard, ce qui fait que le jeune, qui est déjà en situation difficile et a la chance de trouver un emploi, pas toujours bien rémunéré, se retrouve avec une dette envers la Région. Il serait peut-être bon que dans les services on essaie de voir comment faire pour que cela se passe au mieux et au plus juste pour un public déjà en situation de précarité.

**M. BOURQUIN.** – Avant de donner la parole à Mme ARDITI, je voudrais la remercier de cette remise en avant des MLI. J’assume la présidence de l’association des MLI au niveau régional et je tiens à préciser que l’ancienne majorité n’a jamais, contrairement à ce qui se passe dans les autres Régions, financé ce genre d’association.

**Mme ARDITI.** – Je regrette que le débat soit parti avant que j’ai eu l’occasion de présenter le dossier. Mon intervention sera donc à la fois une présentation du dossier et une conclusion du débat.

Ce dossier est le premier résultat visible de la concertation « La Région en chantier ». Dans un domaine aussi complexe que la formation professionnelle, où le nombre d’acteurs est très nombreux, il est clair que cinq réunions publiques auraient été largement insuffisantes pour faire une concertation de qualité. J’ai personnellement rencontré chez eux une quarantaine d’organismes, de formation, des MLI, des PAIO, des centres de bilan et autres, j’ai reçu une soixantaine de personnes dont tous les directeurs des ASSEDIC, ANPE, etc... et c’est grâce à ce travail, qui m’a permis réellement de m’imprégner de l’ensemble de ce qui se passe aujourd’hui dans la région, qu’on peut être amené à développer une nouvelle politique.

Cette Région avait, dans le cadre de la formation, construit un « mur de Berlin » entre l’Etat, les MLI, l’ensemble des autres acteurs et la Région elle-même, décidant qu’elle faisait tout toute seule. Ce qui avait amené à une véritable catastrophe. La 1<sup>ère</sup> chose sur laquelle nous avons décidé de jouer, c’est la transparence. Dès juillet, sur le site de la Région, toutes les formations financées par la Région étaient en ligne. Ce qui permet à tous les prescripteurs, à tous ceux qui reçoivent les jeunes en situation difficile, de pouvoir directement savoir s’il y a quelque chose de possible afin d’orienter rapidement la personne qu’ils ont en face d’eux.

Dès janvier 2005, la LEF ne sera plus dans le paysage. Si je peux avoir parfois des regrets sur la disparition de certaines structures, là, je n'en aurai aucun. La LEF, parce qu'elle détenait elle seule l'information, a été un goulot d'étranglement empêchant l'accès à la formation de beaucoup de jeunes et d'adultes de cette région. Il était temps que cela cesse. La LEF qui travaille exclusivement sur la formation professionnelle a eu le bon goût de faire son assemblée générale vendredi dernier, à 11 heures, en Lozère, au jour et à l'heure où se déroulait, en présence du Recteur, l'inauguration du salon de la formation professionnelle. J'ai envoyé une gentille lettre pour m'excuser et expliquer qu'entre les deux, je n'avais pas un temps d'hésitation pour choisir.

Je voudrais dire où nous en sommes. Une idée clef pour que chacun comprenne parce qu'elle est valable pour l'information, l'accueil et l'orientation mais elle va l'être aussi pour tout ce que nous allons faire sur la formation. Nous ne ferons rien de réussi si nous ne le faisons pas en collaboration avec l'ensemble des acteurs, que ce soient les acteurs de la formation professionnelle, les branches professionnelles, les organismes professionnels, collecteurs agréés, ceux qui font l'accueil et la formation, les syndicats. Il faut bien comprendre que toutes ces personnes aujourd'hui sont demandeuses de cette collaboration. Tous ceux que nous rencontrons ont une demande fantastique de collaboration avec nous et reconnaissent la Région comme le pilote qui doit agir et doit être le seul à pouvoir le faire pour décoincer tout ce qui l'est aujourd'hui.

Par exemple, même un organisme qui existe normalement, le COCOREF, n'a jamais été réuni. J'ai découvert, il y a 15 jours, que plus de 15 dossiers sont bloqués depuis plus de 18 mois en attente d'un avis symbolique. Des jeunes vont sortir d'organismes de formation en n'ayant pas leur diplôme parce que leur dossier sera resté coincé 15 mois alors qu'ils ont suivi toute la formation.

Nous sommes dans une situation, je dois vous le dire, infiniment plus dramatique que ce que je pensais au début. Plus j'avance, plus je rencontre de gens, et plus ce sont de véritables SOS qui nous sont lancés. Bien sûr, il y a la nécessité de l'argent, mais chacun doit savoir que nous ne sommes pas le premier financeur, ni le deuxième, nous sommes le troisième, mais nous sommes le pilote. C'est un élément essentiel que nous devons mettre en œuvre extrêmement rapidement.

Je vous demande donc d'approuver ces nouvelles délibérations, qui seront suivies d'autres. Nous sommes en train de mettre en place une véritable politique de la formation, chose qui n'avait jamais existé auparavant. Je vous remercie.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote du dossier n° 01.07 :

Pour : 42

Pas de contre

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

Je fais voter le dossier n° 01.08 :

Pour : 42

Pas de contre

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. BORE quitte la séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.09 – CPER : ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

**M. ALARY.** – La commission Viticulture-Agriculture a voté les cinq premières mesures à l'unanimité des membres présents. Nous avons un dossier innovant qui est la recherche et l'expérimentation sur la filière viti-vinicole qui concerne la recherche sur les cépages et les bois. Pour la recherche et l'expérimentation de la filière fruits et légumes, tout le monde connaît la situation de crise, on a là un dossier innovant. Sur le reste, il s'agit de crédits de fonctionnement, les investissements ayant déjà été votés. Le dernier point porte sur la recherche, sur le développement régional qui est le programme Agropolis International, le programme d'actions 2004. La pêche et la conchyliculture n'ont pas paru poser de problèmes à la commission et il y a eu unanimité sur ces dossiers.

**M. GARINO.** – Comme lors de la commission, nous voterons pour les opérations qui, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, sont consacrées à l'amélioration de la qualité des produits agricoles, à la modernisation des outils de production et à la recherche-expérimentation. Ces choix, en effet, vont dans le sens des efforts consentis depuis de nombreuses années par les agriculteurs et les viticulteurs. Dans notre Région, ils ont même accepté, dans les années 1987-1988, l'arrachage de 120 000 hectares de vignes alors que d'autres continuaient de planter ailleurs dans le pays et dans le monde.

Beaucoup de viticulteurs, vous le savez, on misé sur la qualité, et force est de constater que c'est l'échec, car le revenu ne suit pas. La politique de qualité, censée sortir la profession de l'ornière, a pour résultat un endettement excessif des vigneron. Les difficultés de trésorerie sont énormes et des centaines de viticulteurs sont au bord de la faillite alors que s'annoncent des vendanges abondantes et de qualité. Mais celles-ci n'effacent pas le désespoir des vigneron confrontés à la crise qui affecte maintenant toute la viticulture du sud. Les viticulteurs craignent le pire avec la mévente et la chute des cours du vin. Ils sont demandeurs de mesures d'aide d'urgence, de mesures de campagne, de négociations nationales, bien avant les déclarations de récoltes. Le gouvernement et son Ministre de l'Agriculture ne veulent pas en entendre parler.

Avant de voter ces engagements contractuels, nous devons exiger de l'Etat plus de cohérence en matière de soutien et d'aide à la filière viti-vinicole. D'autant, et cela apparaît dans le rapport, que la période 2000-2003 montre que l'Etat a plutôt tendance à traîner les pieds et qu'il risque de les traîner encore plus, étant donné le refus de prendre en compte les demandes des viticulteurs pour surmonter cette nouvelle crise viticole.

Dans l'immédiat, le Conseil Régional doit apporter son soutien à la demande des viticulteurs en faveur de mesures de campagne dont il convient d'établir les règles avant la fin des vendanges. Si on attend la prochaine déclaration de récoltes du 25 novembre, il sera trop tard.

Pour faire face aux énormes difficultés de trésorerie, des mesures ponctuelles peuvent être prises au niveau des cotisations sociales, des allègements de charges et du désendettement. Pour sortir la viticulture de la crise, les problèmes ne peuvent être traités d'une région à l'autre, et encore moins, d'une région contre l'autre, mais à l'échelle nationale. Nous devons, me semble-t-il, appuyer la proposition d'une table ronde associant gouvernement, professionnels, syndicats agricoles et élus qui pourrait prendre le caractère d'un Grenelle de la viticulture française. De ce sommet de la viticulture pourrait se dégager des mesures nationales et, peut-être, un cadre législatif spécifique à la production du vin permettant à la viticulture française de mieux répondre aux besoins des consommateurs en assurant un prix rémunérateur.

Enfin, ces mesures nationales devraient favoriser l'installation des jeunes, indispensable au renouvellement des générations et à la transmission des savoirs. Dans notre région, trop de demandes d'installations se heurtent au coût élevé du foncier. Le Conseil Régional devrait mettre à l'étude le projet d'Office Foncier Régional afin qu'il puisse entrer dans le cadre de futurs plans de financement contractualisé pour réactiver les installations de jeunes agriculteurs et viticulteurs.

Nous devrions également prendre en compte, je l'ai lu ce matin dans le rapport remis par le Conseil Economique et Social, la proposition de lancement d'un programme de recherche de désalcoolisation des vins.

Pour conclure, face aux déréglementations préconisées par l'OMC, à la concurrence déloyale des vins du Nouveau Monde, à la grande distribution qui ne cesse d'augmenter ses marges et à la baisse de la consommation, il est essentiel que le Conseil Régional accompagne toute la filière viti-vinicole. Cet accompagnement doit aussi s'opérer sur la filière fruits et légumes confrontée à la concurrence des autres pays producteurs et à la main libre laissée à la grande distribution, et le soutien à l'étang de Thau qui subit, vous le savez, le déclassement imposé par le Préfet.

**M. ANDRIEU.** – Je voudrais faire une intervention sur la partie de la mesure 13 de la valorisation du littoral. Au moment du dernier SCIAT, nous avons échappé à une décision gouvernementale dramatique puisqu'il était question d'une remise en question de la loi littoral et en corollaire, une diminution des crédits du Conservatoire de l'ordre de 40 %. Cette annonce avait été faite par le gouvernement RAFFARIN, puis, concomitamment à cette annonce, un rapport a été établi par la DATAR montrant le bien fondé de cette politique du littoral avec le souci de la protection.

J'ignorais que la DATAR avait encore une influence dans ce pays, mais cela montre combien le désordre est grand au plus haut de la République française et de son gouvernement tant il est vrai que des orientations se prennent et se défont au fil de l'eau. La navire continue à voguer de façon ivre sur le fleuve et il semble que la problématique soit importante.

Ce qui surprend encore plus dans ce rapport, en particulier sur la partie littorale, c'est l'appel fait au fonds Feder. Je voudrais ici dire à nos collègues qu'il n'y a plus d'argent dans ces fonds. Lorsqu'on analyse de près l'exécution de l'objectif 2 de ces dernières années, on ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec l'audit financier présenté tout à l'heure. Il y a eu une gestion catastrophique de l'ancienne majorité en collusion avec les services de l'Etat. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de moyens sur cet objectif et sur la mesure Feder, ce qui me paraît l'inconséquence la plus grave. Cela signifie qu'il nous reste deux ans à passer, pour arriver à la fin du programme, fin 2006, sans moyens d'intervention des fonds européens et en particulier du Feder. Donc, dire aujourd'hui que l'on va faire appel au Feder pour financer les actions des contrats de plan est très optimiste. Il y a deux ou trois ans, alors que les fonds étaient peu consommés, il y a eu une inversion de tendance, en collusion Etat-Région. La consommation est devenue exponentielle et les deux dernières années font apparaître une absence de régulation de ces fonds. Aujourd'hui, il n'y a donc plus d'argent en caisse. C'est une situation dramatique et lorsqu'on la met en parallèle avec les résultats de l'audit financier, on est en droit d'être vraiment inquiets, ou en devoir de l'être, pour les deux ans qui nous attendent.

Je le redis, ici, avec force, cette consommation incontrôlée et irresponsable des fonds, en collusion étroite services de l'Etat-Région, nous met en grave difficulté pour les années à venir. Donc, ce rapport-là, aussi bon soit-il, va être amené à avoir des difficultés en matière d'accompagnement financier. Ceci est de la responsabilité pleine et entière de l'ancienne majorité.

**M. BOURQUIN.** – Je mets ce rapport aux voix :

Pour : 41

Pas de contre

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.10 – SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA NAPPE DE LA VISTRENQUE – CONSULTATION SUR LE PERIMETRE DU SAGE**

**Mme JAMET.** - Il est demandé d'émettre un avis sur le projet de périmètre proposé pour l'élaboration d'un SAGE afin de protéger et de garantir une utilisation durable de la nappe. Nous ne pouvons effectivement qu'être favorables à ce rapport, mais je souhaitais cependant savoir si cette démarche s'inscrit dans le cadre des derniers résultats d'analyses relevés à Nîmes et dans la plaine de la Vistrenque, décelant des

dioxines et des métaux lourds dans l'air et le sol. Certains attribuent ces effets au rejet de l'usine d'incinération nîmoise et le Professeur NARBONNE a sur ce sujet recommandé la plus grande prudence. Je voulais savoir si le Préfet du Gard et le Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Nappe de la Vistrenque vous ont donné un avis sur ce sujet.

**M. BOURQUIN.** – Il s'agit ici d'une demande administrative concernant le périmètre. La question est de savoir si on doit ajouter ou enlever un bout de territoire. A priori, je constate que personne ne fait de proposition d'enlèvement et ce périmètre administratif semble convenir. Nous laisserons la responsabilité de la gestion environnementale et écologiste à ceux qui en prennent la responsabilité, justement au travers du SAGE.

Pour : 49

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. VERDIER quitte la séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.11 – RECONNAISSANCE DE PERIMETRE DEFINITIF DE PAYS**

**M. MALAVIEILLE.** – Il s'agit de la reconnaissance définitive du périmètre de Pays. C'est un acte important qui fait suite au projet d'étude de périmètre que nous avons initié en son temps et qui portait sur une partie des Cévennes, des vallées de la Cèze, de l'Ardèche et des Gardons. A ce jour, 77 communes du Gard ont délibéré, 14 de Lozère ; nos collègues d'Ardèche préfèrent aller sur une autre voie, aussi légitime. Les 9 Communautés de Communes plus la Communauté d'Agglomération ont délibéré favorablement.

Ce qui est important maintenant, c'est le fonctionnement du Conseil de Développement et surtout la démarche participative à initier avec la population. C'est l'heureux aboutissement d'un travail de plusieurs années. Nous y avons contribué avec d'autres, notamment Alain BERTRAND pour le sud de la Lozère, puisqu'à l'époque nous n'avions pas la reconnaissance de la Région qui ne souhaitait pas que les communes du sud de la Lozère soient associées au Pays des Cévennes Gardoises, considérant qu'il était politiquement infréquentable.

**M. BOURQUIN.** – Le mois de mars a été une libération. Tous les crédits d'Etat concernant les Pays ayant été retirés, les financements ne sont plus au rendez-vous. Je donne la parole à M. ANDRIEU pour une réponse.

**M. ANDRIEU.** – Nous sommes ici dans une véritable logique de politique territoriale. Enfin, nous sortons du leurre d'une pseudo-politique liée à ce que nous appelions par le passé les pactes territoriaux de croissance qui n'avaient rien d'un accompagnement de politique territoriale. Les financements de l'Etat et de la Région

ont fait défaut en matière d'ingénierie et d'accompagnement. Ici, il apparaît une demande de reconnaissance qui bénéficie de la réforme de la loi de juin 2003 par rapport à celle de 1999, qui permet, par un seul vote, d'agréer à la fois le périmètre de projet et le contenu de la charte, c'est-à-dire le projet de développement tel que les acteurs du territoire, élus et non élus, ont décidé de le mettre en mouvement. Il nous appartient de l'accompagner d'autant que nous sommes dans une véritable démarche de projet territorial.

Par le passé, la politique territoriale avait l'odeur et la couleur d'une politique territoriale mais ce n'était en rien une politique territoriale. Il nous appartiendra à l'avenir, dans cette assemblée, d'accompagner avec force, en partenariat plein et entier, les démarches de projets. Nous avons jusqu'au 31 décembre 2004 pour présenter les contrats de Pays, au même titre que les contrats d'Agglomération, et nous allons bien voir ce que l'Etat a gardé en réserve, mais je suis très inquiet eu égard à sa gestion des fonds structurels européens.

J'ai rendez-vous avec le SGAR prochainement pour vérifier que l'Etat pourra co-financer l'ensemble des programmes d'actions portés par la vingtaine de Pays qui émaillent le territoire du Languedoc-Roussillon. Je dois vous avouer que je suis très inquiet car les rumeurs qui courent ne sont pas très encourageantes pour la poursuite de ces politiques territoriales et je crains que nous nous retrouvions, une fois encore, seuls à devoir accompagner, avec les départements, ces politiques de Pays qui se mettent en place à l'échelle du territoire régional.

**M. BOURQUIN.** – Merci de votre intervention. Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 48

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. VERDIER, M. BORE reviennent en séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.12 – CONTRAT D'AGGLOMERATION 2004-2006 : MONTPELLIER AGGLOMERATION**

**M. JAMET.** – Il m'est difficile, M. BOURQUIN, de m'adresser à vous qui remplacez provisoirement le chef de l'exécutif alors que mon intervention concernait évidemment le Président lui-même. Je ne changerai donc rien à mon discours, vous voudrez bien m'en excuser, il est destiné à travers vous, au public et à la presse, et il devrait figurer au procès-verbal de cette séance tel qu'il avait été conçu, adressé à M. FRECHE et à lui seul. Il me répondra, je l'espère, lors d'une prochaine session.

M. le PRESIDENT, à la lecture de votre rapport, je me vois obligé de constater que les craintes émises par les électeurs de vous voir accéder à la présidence de la Région et qui vous ont empêché à trois reprises de voir enfin réalisé votre rêve,

étaient hélas, bel et bien fondées. Electeurs et élus craignaient, en effet, que soient privilégiés dans vos décisions futures, vos administrés montpelliérains au détriment du reste de la population du Languedoc-Roussillon et que, au « tout sauf Montpellier » que vous reprochiez de façon exagérée à l'ancien exécutif, succéderait le « tout pour Montpellier ». Nous en avons aujourd'hui sous les yeux la preuve irréfutable.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour critiquer vos propositions qu'elles concernent un contrat Etat-Région signé sous la contrainte par l'ancien exécutif et auquel nous fûmes les seuls, à l'époque, à nous opposer. Nous nous trouvons, de ce fait, renforcés dans notre position, l'interprétation libre que vous faites de cette convention l'étant au seul bénéfice de Montpellier et de son agglomération.

L'importance de l'aide que devrait apporter la Région à l'Agglomération nous semble d'autant plus discutable qu'elle intervient dans des domaines qui ne sont pas toujours de sa compétence au profit d'une collectivité qui possède beaucoup plus de moyens financiers que la nôtre, si l'on se réfère, d'une part à son budget et d'autre part à sa population, cinq fois inférieure en nombre à celle du Languedoc-Roussillon dont vous avez désormais la charge.

Votre projet, je le crains, risque d'hypothéquer gravement, pour l'avenir, les possibilités d'intervention de la Région et nous incline à penser que les autres Agglomérations, si toutefois vous avez l'intention de les faire profiter de la manne régionale, n'auraient à se partager qu'une portion congrue des subventions futures. Leur seul tort serait-il d'être dirigées par des élus de droite alors que Montpellier Agglomération est en Languedoc-Roussillon la seule Communauté d'Agglomération détenue par la gauche ?

Pour conclure, M. le **PRESIDENT**, je suis très réservé sur le document que vous nous avez transmis tant dans sa présentation que dans son contenu. Je ne sais si nous serons tous un jour des Septimaniens, ce que je sais, en revanche, c'est que je reste, aujourd'hui, vous me pardonnerez ce néologisme, un sceptimaniaque convaincu, avec un c après le s, vous l'aurez bien sûr ainsi compris.

**M. BOURQUIN.** – Je préside cette assemblée temporairement mais ne doutez pas que je transmettrai au Président Georges **FRECHE** votre scénario catastrophe sur ce contrat d'agglomération. Je n'ai pas entendu parler de votre scénario catastrophe lorsqu'on avait oublié Montpellier.

**Mme ARDITI.** – Il est normal de voir enfin arriver pour Montpellier une délibération qui a déjà été votée pour les sept autres Agglomérations de la Région. Il était temps qu'elle arrive.

J'aimerais faire deux remarques. La première a été renforcée par le résultat de l'audit financier ce matin, c'est le poids important que risquent de représenter pour la Région, compte tenu de ce qu'on vient d'apprendre, les chiffres alignés dans ce document, relativement élevés pour nos moyens.

La deuxième chose est plus politique. Sur le détail de toutes les mesures mises en

place, il y en a quelques unes avec lesquelles nous sommes en désaccord. Par conséquent, nous allons nous abstenir aujourd'hui, ce qui nous permettra de voter pour une grande partie des mesures lorsqu'elles arriveront et contre quelques unes avec lesquelles nous sommes en désaccord.

**M. BOURQUIN.** – Je ne vais pas vous faire l'affront de vous rappeler que le contrat d'agglomération, tel qu'il est présenté ici et tel qu'il l'avait été pour les autres communes, est un cadre. Chacune des décisions fera l'objet d'une délibération ultérieure. Ici, il s'agit du cadre de négociations avec l'Etat. Il s'agit donc de savoir si la Région veut avancer dans ce cadre ou pas. Cela n'engage pas. Il est évident que c'est la moitié ou 60 % qui sera fait en fonction des opportunités. Lorsqu'on est responsable d'une collectivité, on est obligés de définir des cadres, qui sont d'ailleurs des costumes toujours plus grands que ce qu'on fera réellement, sinon on est terriblement coincés.

Permettez-moi de vous faire remarquer que vos amis de l'Agglomération se sont prononcés favorablement sur ce contrat. Je tenais à vous en faire la remarque car j'ai suivi cette affaire de près, le contrat d'agglomération de Montpellier m'intéresse, moi le Catalan, comme il intéresse tous les membres de cette Région. Plus Montpellier ira de l'avant, plus la Région ira de l'avant.

**M. ANDRIEU.** – Pour renforcer vos propos, je dirais qu'il s'agit là d'avoir de nouvelles approches territoriales comme on vient de le voir pour les Pays. C'est un contrat d'objectifs qui permet à la Région d'aller négocier avec les autres partenaires potentiels de ce contrat d'objectifs et au regard des engagements des autres partenaires, ce document reviendra devant cette assemblée pour validation définitive. Ce n'est pas un engagement formel sur le principe, ainsi le veut la loi, mais il s'agit de contrats d'objectifs et ce qui est vrai pour la partie Agglomération est vrai pour la partie rurale autour des contrats d'objectifs liés aux Pays qui vont avoir lieu d'ici la fin de l'année.

**M. BOURQUIN.** – Et nous définirons certainement un cadre plus large que ce que nous faisons pour les contrats qu'on souhaitera mettre en place avec les Conseils Généraux, car les orientations du Gard ne sont pas les mêmes que celles des Pyrénées-Orientales. C'est normal.

Mme ARDITI, ces propos vous ont-ils permis de réviser votre appréciation ?

**Mme ARDITI.**- La réalité est plus politique que financière. Nous nous abstenons pour nous réserver la possibilité de voter pour beaucoup de mesures et contre certaines sans qu'on nous dise que nous avons un problème de cohérence.

**M. BOURQUIN.** – Votre analyse me paraît quelque peu compliquée. Il est pourtant simple de comprendre qu'il s'agit d'un cadre général dans lequel on ira puiser.

Je vais passer au vote :

Pour : 36

Contre : 8 (groupe FN)

Abstentions : 6 (groupe Verts et Citoyen)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.13 – TABLEAU DE L’EFFECTIF**

**M. BONNIEUX.** - A propos de ce tableau des effectifs qu’il nous est proposé de voter, en préambule, je pense qu’avec celui-ci, nous sommes au cœur d’un vrai problème de société. A savoir la fonctionnarisation de notre pays et sa conséquence logique, le niveau élevé des dépenses publiques.

Les collectivités territoriales sont particulièrement concernées par cette dérive puisqu’en 6 ans leurs effectifs ont augmenté brutalement de 18 %, passant de 1 500 000 agents à 1 700 000.

Ainsi, d’année en année, dans les municipalités, les conseils généraux, les conseils régionaux, les effectifs ont régulièrement suivi une courbe ascendante, en particulier quand les majorités étaient à gauche. Bien plus, l’intercommunalité a créé de nouvelles strates de fonctionnaires dans les communautés de communes et d’agglomération, système auquel d’ailleurs nous nous opposons vigoureusement parce qu’il entraîne plus de fiscalité et moins de démocratie.

En ce qui concerne le Conseil Régional de notre région Languedoc-Roussillon, notre groupe avait bien pensé que selon une bonne tradition de gauche, vous feriez monter l’effectif de notre collectivité territoriale. Mais en lisant ce tableau, nous avons été littéralement effarés de constater une explosion de l’effectif régional qui augmente de près de 30 %. La décentralisation, avec la gestion à venir de 3000 ATOS, ne peut justifier une telle dérive. Nous comprenons difficilement qu’un Cabinet de Président de Région compte neuf cadres, certes, il lui faut des moyens, mais là, cela ressemble à des moyens de ministre. Nous comprenons difficilement que sur un effectif total de 616 fonctionnaires, on compte 166 postes de cadre A dont 156 sont pourvus. Cette augmentation d’effectifs ne serait-elle pas due, entre autres causes, à une débauche de personnel chargé de communiquer à tous les niveaux, au niveau du Président, des directions, des services ?

En tous cas, nous souhaitons vivement, M. le PRESIDENT, comprendre les raisons de cette situation. En clair, nous souhaiterions que soit adressé à tous les Conseillers Régionaux un organigramme détaillé des services de la Région, avec les définitions de fonctions, notamment pour les cadres A. Nous vous en remercions d’avance.

En attendant, nous comprenons pourquoi la fiscalité régionale va s’envoler sérieusement. Quant aux contribuables languedociens, ils se souviennent que c’est

grâce à l'action déterminée du groupe Front National que, pendant des années, leurs impôts régionaux n'ont pas augmenté. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. BOURQUIN.** – Je ne vous avais jamais entendu intervenir ici, mais vous comprendrez que votre intervention ait de quoi surprendre plus d'un. Je ne sais pas si c'est une théorie personnelle ou une théorie de votre formation politique que vous avez développée là, mais si c'est une théorie de votre formation politique, je ne l'ai pas vu appliquée dans les communes où, d'une façon très épistolaire, vous avez eu à en assumer les responsabilités. Je crois avoir compris qu'à Vitrolles, cela avait été un fiasco des plus complets. Passons.

Vous demandez un organigramme, vous l'aurez. Il est normal qu'un élu de cette institution dispose d'un organigramme. Celui-ci est en cours d'élaboration, dans le respect des règles en vigueur, notamment la consultation des syndicats. Dès qu'il sera validé, le Directeur Général des Services nous le transmettra.

Permettez-moi d'avoir également un jugement politique de ce que vous venez de dire car au-delà de cette attaque fort désagréable des services publics, dans un pays qui a été le fer de lance dans ce domaine après la Seconde Guerre Mondiale, il vous faut ouvrir les yeux. Votre formation politique a cautionné un fonctionnement opaque au travers de ce qu'on appelle les satellites où étaient hébergés une multitude d'agents non comptabilisés globalement. C'est pour cela qu'un audit a été commandé sur les satellites.

**M. JAMET.** – Nous avons voté contre à chaque fois.

**M. BOURQUIN.** – Contre quoi ? Vous avez voté les budgets, donc vous avez voté les moyens pour qu'il y ait des recrutements dans ces satellites. La différence, et c'est la vision de la Gauche, c'est que tout se passe ici, devant le peuple, c'est-à-dire ceux qui ont été élus par le peuple, et qu'on puisse en rendre compte. Vous y verrez tout et c'est pour cela qu'il y a cette recentralisation des faits. C'est fondamental et c'est la seule chose qui vaille. Oui, nous avons besoin du service public. Comment parmi ces 7 millions de fonctionnaires en France, un seul peut encore voter pour votre formation politique ? C'est à se demander comment vous pouvez encore aujourd'hui avoir des voix de cette catégorie-là ? 1,5 à 2 millions dans la Fonction Publique Territoriale, 4 millions dans la Fonction Publique d'Etat, quand ils votent pour vous, ils se sabordent complètement. A entendre votre discours, il faudrait qu'on les démissionne sur le champ.

Nous, nous n'avons pas cette vision des choses. Nous estimons que le service public est essentiel dans notre démocratie. Il faut qu'il y ait la permanence du service public et la continuité de la chose publique, au-delà des alternances. C'est notre conception et c'est ce qui a été expliqué aux agents de cette institution.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 42

Contre : 8 (groupe FN)

Pas d'abstention.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. BOURQUIN lève la séance à quatorze heures et trente minutes.

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice VERDIER

Georges FRÊCHE